

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

*Séminaire sur « les relations Maroc-Algérie :
vers un cadre de coopération rénové au service de la
relance de l'UMA »*

Mohammed Taoufik Adyel
Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

Rabat, le 16 février 2012

SOMMAIRE

- I. Contexte énergétique mondial**
- II. Transition énergétique nationale**
- III. Coopération bilatérale Energie - Mines - Eau**
- IV. Dimension régionale pour le secteur de l'eau**
- V. Dimension régionale pour le secteur de l'énergie**
- VI. Pour un renforcement de notre coopération : Quelques
évidences à rappeler**

Contexte énergétique mondial

- **Profondes mutations du secteur énergétique au niveau planétaire** qui tendront à transformer l'ordre productif actuel pour assurer un développement durable alliant croissance économique responsable, équité sociale, solidarité régionale et lutte contre le changement climatique.
 - La transition énergétique suppose des **initiatives et processus régionaux et internationaux** sur la scène énergétique, favorisant le dialogue, la coopération et la coordination interrégionale :
 - Forum International de l'Energie (dialogue producteurs-consommateurs ; volatilité des prix)
 - Initiative Climat Paris-Nairobi pour les pays vulnérables au changement climatique
 - Initiative norvégienne Energy + pour l'accès à l'énergie
 - Initiative Secrétaire Général des Nations-Unies : année 2012 énergie pour tous
-

Transition énergétique nationale

- Processus initié au Maroc, conformément aux priorités de notre **stratégie énergétique : réalisation de projets majeurs et adoption de réformes ambitieuses**
 - Développement accéléré des énergies renouvelables
 - Promotion volontariste de l'efficacité énergétique
 - Atténuation des impacts du changement climatique
 - Inscription accrue dans la dynamique de développement de la coopération régionale et internationale et d'intégration des marchés régionaux de l'énergie.
- ➔ La **réforme de notre secteur de l'énergie** permettra de renforcer sa capacité de s'adapter, de se développer et de se moderniser.
- ➔ Elle nous permet de nous lancer dans la course vers l'objectif de la transition vers un système énergétique **sûr, concurrentiel et à faible intensité en carbone.**

Coopération bilatérale dans le secteur énergétique

- D'importantes actions de coopération et de partenariat ont été menées durant les toutes dernières années entre le Maroc et l'Algérie (gouvernements – opérateurs).

Au-delà des échanges commerciaux des produits énergétiques (Algérie : notre 6^{ème} fournisseur), ces relations ont principalement permis :

- Renforcement de l'interconnexion électrique par la construction d'une 3^{ème} ligne de 400 KV, mise, permettant d'augmenter les échanges entre les deux pays (en service en octobre 2009) ;
 - Signature ONE-SONELGAZ de 2 contrats : fixer les modalités d'échange d'électricité entre les deux pays ; acheminer l'électricité en Espagne dans des conditions appropriés (3 juillet 2008) ;
 - Signature ONE-SONATRACH d'un accord de vente de 640 millions de m³ de gaz naturel au Maroc sur 10 ans, qui seront acheminés à travers le GME (juillet 2011).
- Promotion de l'investissement recèle d'importantes opportunités pour les opérateurs des deux pays grâce aux réformes introduites au Maroc aux niveaux **législatif, institutionnel et incitatif** afin de mettre en place un cadre attrayant, clair et stable et de donner la visibilité nécessaire aux opérateurs et investisseurs dans ce domaine.
 - ➔ Accélérer la réalisation des projets de développement des énergies renouvelables et de donner une impulsion forte à la promotion de l'efficacité énergétique.
 - ➔ Secteur pétrolier – Gaz naturel -

Coopération bilatérale dans le secteur minier

- Transactions commerciales des phosphates et leurs dérivés et contacts réguliers entre l'OCP et les opérateurs algériens pour la fourniture de produits phosphatés.
 - d'importantes actions de coopération ont été entreprises :
 - Echange d'expérience en recherche et mise en valeur des gisements miniers ;
 - Cartographie géologique des zones frontalières ;
 - Renforcement les échanges d'informations et d'expertises.
 - Ce secteur recèle des opportunités intéressantes de coopération :
 - Législation et codes d'investissement minier ;
 - Développement des systèmes d'informations géographiques ;
 - Mise en place de partenariats pour la réalisation en commun de projets miniers prometteurs.
-

Coopération bilatérale dans le secteur de l'eau

- Visite au Maroc en 2011 du Ministre algérien des Ressources en Eau : **impulsion nouvelle** à la coopération dans un secteur particulièrement crucial pour le développement économique et humain durable de nos deux pays.
- Nos liens de coopération dans ce secteur, qui se sont vus consolidés et organisés par la signature le 18 mars 2011 d'un **Mémoire d'entente portant création d'un comité technique bilatéral sur la coopération dans le domaine des Ressources en Eau**, devraient permettre d'intensifier notre dialogue et nos échanges d'informations et d'expériences : pratiques et technologies les plus performantes et les mieux adaptées ; sur le plan organisationnel et de la gouvernance du secteur.
- Une attention particulière devra être accordée au **renforcement des compétences et au rapprochement entre nos instituts de formation et de recherche**, ainsi qu'entre nos **opérateurs** du secteur (nationaux – régionaux).
- Cette **coopération devrait être favorisée et mieux ciblée grâce au lancement par notre pays d'une stratégie renouvelée du secteur de l'eau**

Constat : relativement au reste du monde et même à la région méditerranéenne, l'eau constitue pour le Maroc, comme d'ailleurs pour l'Algérie, un bien extrêmement rare et que la situation risque de se dégrader fortement dans le futur sous l'effet du réchauffement climatique.

Si des mesures draconiennes ne sont pas entreprises sur les court, moyen et long termes, la situation pourra devenir très critique en termes de déficit hydrique et de surexploitation des nappes souterraines.

Dimension régionale pour le secteur de l'eau

- Notre **concertation et la coordination de nos actions** dans ce domaine devraient également être renforcées et dépasser le cadre strictement bilatéral pour se hisser au niveau régional et international.
 - Notre coopération devrait naturellement se prolonger au **niveau régional**, compte tenu des perspectives inquiétantes d'aggravation du stress hydrique en Méditerranée (conséquences du changement climatique ; dégradation de la qualité des ressources en eau disponibles ; hausse de la demande en eau, principalement dans les pays du Sud et de l'Est ; concurrences entre secteurs dont l'eau fait l'objet ; conflits potentiels qu'elle pourrait engendrer dans notre région).
 - Une **mobilisation régionale accrue autour des défis de l'eau nous permettra de réaliser des programmes d'action régionaux prioritaires** :
 - généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
 - développement de ressources nouvelles non conventionnelles ;
 - dépollution de la Méditerranée ; gestion de la demande en eau ;
 - mise en réseau des villes et régions méditerranéennes pour la gestion de l'eau.
-

Dimension régionale pour le secteur de l'énergie

- Importance de la **dimension régionale** des liens entre le Maroc et l'Algérie en raison, notamment, d'une interdépendance énergétique marquée entre le Nord et le Sud de la méditerranée, nécessitant d'être mieux acceptée et organisée afin de mettre en place les conditions d'un partenariat basé sur des rapports d'un type nouveau dans la région méditerranéenne.
 - L'avènement de **l'Union pour la Méditerranée** nous donne l'occasion de nous y engager afin :
 - asseoir un marché énergétique régional intégré ;
 - assurer une sécurité énergétique accrue ;
 - lutter contre la pauvreté énergétique.
-

Dimension régionale pour le secteur de l'énergie

➤ Perspectives très prometteuses de coopération au niveau **maghrébin**, qui se sont dégagées des travaux de la 9^{ème} session du conseil des ministres maghrébins chargés de l'énergie et des mines, tenue à Rabat les 8 et 9 novembre 2010.

Des actions précises ont été identifiées et programmées :

- renforcement des compétences ;
 - échange d'expertises ;
 - diffusion des données et informations ;
 - Réalisation d'études communes ;
 - concertation et coordination,
 - rapprochement législatif, réglementaire et institutionnel, ainsi qu'en matière de régulation des marchés énergétiques ;
 - planification stratégique ;
 - intégration des marchés énergétiques ;
 - interconnexions électriques ;
 - échange de produits pétroliers ;
 - intégration industrielle ;
 - et promotion de l'investissement.
-

Dimension régionale pour le secteur de l'énergie

- **Plan Solaire Méditerranéen de l'Union pour la Méditerranée**, qui devrait favoriser le développement à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays du Sud et de l'Est de la méditerranée, afin de faciliter leurs exportations d'électricité verte vers l'Europe, mais aussi de combler leur déficit prévu en eau potable par le **dessalement de l'eau de mer**.
- Projet « d'intégration progressive des marchés électriques du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie au marché de l'électricité de l'UE », soutenu par la Commission Européenne.
 - Harmoniser le cadre législatif et réglementaire ainsi que la structure industrielle des pays bénéficiaires pour créer un marché de l'électricité dans les pays bénéficiaires.
 - Et les rendre compatibles avec les standards européens afin de pouvoir intégrer ce marché à celui de l'UE.

L'intégration du Maroc dans le système énergétique régional constitue un axe majeur de notre stratégie énergétique.

- Plus globalement, opportunités formidables de mise en réseau de **villes durables** permettant de faire face aux perspectives de développement des villes méditerranéennes et une prise en charge globale et intégrée de l'ensemble des problématiques auxquelles ces agglomérations doivent faire face, notamment celles liées à la planification urbaine, à la mobilité, à l'énergie, à l'eau, à l'assainissement et à la gestion des déchets, afin d'assurer un développement durable.

Dimension régionale pour le secteur de l'énergie et la protection de l'environnement

➤ Importance du format de **coopération 5+5**, en matière de protection de l'environnement et d'énergie, dans lequel le Maroc et l'Algérie sont appelés à jouer un rôle actif.

La Déclaration de la 1^{ère} Conférence ministérielle sur l'Environnement et les Energies Renouvelables du Dialogue des pays 5+5, tenue à Oran le 26 avril 2010, comporte d'importantes dispositions pour la coopération entre les pays de la région ouest-méditerranéenne dans ces domaines :

- Protection du milieu marin et lutte contre la pollution marine ;
 - Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ;
 - Ressources en eau ;
 - Gestion des déchets ;
 - Lutte contre la désertification ;
 - Changement climatique ;
 - Diversité biologique ;
 - Catastrophes naturelles ;
 - Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
 - et Développement urbain durable.
-

Pour un renforcement de notre coopération :

Quelques évidences à rappeler

- La volonté de développer **notre coopération témoigne de notre conscience** des **convergences** qui pourront caractériser nos relations, dans un contexte mondial marqué par une conjoncture économique difficile et des préoccupations environnementales grandissantes.
 - Nous nous devons d'œuvrer pour mettre à profit au maximum nos atouts, renforcer notre dialogue, développer de nouvelles coopérations et partager nos expériences et nos expertises sur les réformes, les politiques et les programmes mis en place de part et d'autre.
 - Dans les **secteurs de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement**, nous partageons la volonté d'aller encore plus loin afin de conférer à ces secteurs le caractère **prioritaire** qui doit lui revenir dans nos relations.
 - **Synergies bilatéral – régional.**
 - Notre réussite est tributaire du degré de notre engagement à tous, **sur une base pérenne**, abstraction faite des évolutions conjoncturelles à caractère social ou politique.
 - Des **voies prometteuses** de coopération pour : le renforcement des compétences, la capitalisation et l'échange d'expériences et d'expertises, le développement de réseaux d'échanges et de programmes de recherche et d'innovation entre universités, des partenariats publics-privés et des échanges professionnels durables, de qualité et basés sur une bonne connaissance mutuelle.
-



Merci de votre attention

www.mem.gov.ma